**Programme départemental de prévention de la perte d’autonomie 2017/2021**

La loi relative à l’adaptation de la société au vieillissement du 28 décembre 2015, dite loi ASV, est une réponse à l’évolution démographique que vit notre pays. Le point central du titre premier de la loi « Anticipation de la perte d’autonomie » est la création de la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d’autonomie dans chaque Département. Le but de cette conférence est de mettre autour de la même table l’ensemble des institutions qui financent des actions de prévention pour qu’elles coordonnent leurs actions et leurs financements dans le cadre d’un programme départemental de prévention.

Elle fédère les acteurs du secteur sur des actions et des stratégies partagées au service de la construction de réponses plus lisibles et cohérentes pour les personnes âgées et porte notamment sur :

* L’amélioration de l’accès aux équipements et aux aides techniques individuelles,
* L’attribution d’un forfait autonomie attribué via un contrat pluriannuel d’objectifs et de moyens (CPOM) par le conseil départemental aux résidences autonomie (nouvelle dénomination foyers logements),
* La coordination et l’appui des actions de prévention mises en œuvre par les SAAD,
* La coordination et l’appui des actions de prévention mises en œuvre par les SPASAD,
* Le développement d’autres actions collectives de prévention.

À cet effet, un diagnostic des besoins des personnes âgées de 60 ans et plus résidant sur le territoire départemental ainsi qu’un recensement des initiatives locales ont été établis. Ils ont donné lieu au programme départemental de prévention de l’autonomie ci-dessous dont les axes fondent le lancement de l’appel à projets du Département des Ardennes. L’objet de cet appel à projets est de faire émerger et de soutenir des projets de prévention de la perte d’autonomie permettant de diversifier les modalités de réponses aux besoins repérés.

**Si nécessaire, la conférence des financeurs se réserve le droit d’amender le programme présenté ci-dessous par avenant.**

|  |  |
| --- | --- |
| Axe 1 : Favoriser et améliorer l’accès aux aides techniques individuelles : | |
| Déclinaisons opérationnelles | Communiquer efficacement sur les aides techniques possibles : action ciblée et pertinente en direction des seniors, aidants et/ou professionnels, recensement et centralisation des informations, création d’un dispositif mobile de présentation,… |
| Développer l’économie circulaire des aides techniques et ainsi faciliter l’accès aux aides techniques individuelles à moindre coût. |
| Développer les innovations techniques permettant de lutter contre l’isolement |
| Accompagner l’installation des aides techniques au domicile |
| Axe 2 : Développer la mobilité, et notamment la mobilité adaptée, des séniors désireux de se déplacer quel que soit le besoin : accès aux soins, activités, sportives et loisirs. | |
| Déclinaisons opérationnelles | Créer et/ou développer des solutions de transports multimodales sur le territoire |
| Communiquer sur l’existant et en favoriser son utilisation |
| Coordonner et/ou mutualiser les dispositifs existants |
| Axe 3 : Lutter contre l’isolement et favoriser le maintien du lien social et intergénérationnel | |
| Déclinaisons opérationnelles | Prévenir les risques d’isolement, de rupture et de fragilité et maintenir le lien social et familial |
| Développer les actions « aller vers » tout en favorisant la mobilité des seniors |
| Créer du lien |
| Développer les actions intergénérationnelles favorisant les rencontres et la mixité des générations, tout en valorisant les compétences des retraités |
| Favoriser et promouvoir l’estime de soi pour prévenir la souffrance psychologique |
| Mettre en œuvre sur le territoire ardennais, le « vieillir en bonne santé » : | |
| Déclinaisons opérationnelles | Sécuriser le passage à la retraite et accompagner dans le changement |
| Informer sur l’accès aux soins et aux droits et développer le dépistage |
| Accompagner les seniors vers la transition numérique |
| Garantir une bonne santé physique, mentale et sociale des seniors par le biais d’actions thématiques de prévention/promotion de la santé |
| Prévenir la perte d’autonomie en lien avec l’aménagement l’habitat : développer les actions relatives à l’adaptation du logement par le biais d’information et soutien |
| Maintenir un lien intergénérationnel équilibré notamment par le développement des compétences psychosociales |
| Axe 5 : Soutenir les actions de prévention santé pour les proches aidants | |
| Déclinaisons opérationnelles | Repérer plus efficacement les proches aidants, et notamment les aidants silencieux, et ceux susceptibles de développer des troubles liés à la charge ressentie / à son statut d’aidant (fatigue, isolement,…) |
| Favoriser les actions d’information et de formation à la prévention santé |
| Renforcer l’information sur l’offre existante (morale et technique) |
| Proposer des actions de santé collective. |

La variété de l’offre existante ne permet pas toujours de répondre à la diversité des publics et des profils. Une attention particulière sera donc portée sur :

* La prise en compte du déplacement et de la mobilité des seniors dans chaque action
* Le caractère innovant des actions proposées
* Les actions à destination de nouveaux publics (populations migrantes, hommes...)
* Les actions à destination de territoires fragiles au regard du diagnostic à savoir l’Argonne, le Porcien et la Thiérache
* Les nouvelles thématiques d’actions (sexualité, maltraitance, mésusage du médicament, addictions, déficit sensoriel…)
* Les projets visant à proposer des solutions de recyclage pour les aides techniques individuelles
* Les projets visant à présenter et promouvoir les aides techniques individuelles